CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E166346** **VALABLE JUSQU'AU** **11/05/2027**

ÉDITÉ LE 02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/07/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 79 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 2009B00362

Siret : 513 841 973 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6111682

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F15172L1247000/001 501504/12

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F15172L1247000/001 501504/12

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : FINANCIERE LTPC

LA BOUCHARDIERE
41100 NAVEIL

Téléphone : 02 54 77 70 89 **Fax :**

Portable : 06 15 34 01 33

Responsabilité légale :
TARIAU LAURENT GÉRANT

Site Internet :

E-mail : secretariat@tbc-construction.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 355 794 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	11	28/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/03/2026 10:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.